



MAIRIE DE PUECHABON

**Conseil Municipal du 28 juin 2025
DELIBERATION**

Délibération n° 2025-010

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 juin à 9 h, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire. Sur la convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2025.

Etaient présents : Messieurs CABALLER Jérôme, BERGER Alban, SIMON Stéphane, CABANNES Denis, VAUTIER, Patrick RIERA Florian, GRANGE Harry, LEGROS Jacob, Mesdames BASSOUA Françoise, BATTIKH Emira, BOURDOISEAU Isabelle, DUKER Martine, GILLET Isatis, GUIZARD Audrey, LECLERC Fanny.

A donné procuration :

Secrétaire : Christine SEVERAC

OBJET : Indemnités du 1^{er} adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 28 juin 2025, portant délégation de fonctions au 1er adjoint au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Taux maximal en % de l'indice 1027 pour les communes plus de 500 habitants 10.70%

Mme DUKER JEANNIN Martine, 1^{ère} adjointe demande à recevoir 10.70% de l'indice 1027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet 1^{er} juillet 2025, pour toute la durée du mandat :

- de **fixer** à 10.70% de l'indice 1027 le montant des indemnités pour l'exercice effectif de ses fonctions de premier adjoint au Maire soit un montant de 439.83 € brut par mois.



Fait et délibéré à PUECHABON,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et
an que dessus
Pour Le Maire,

Stéphane SIMON

Accusé de réception en préfecture
034-21340221/20251113-2025-010-DE
Date de transmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025